

COMPTE~ DE SÉANCE

Séance du 19 Juin 2019

Date de la convocation : 15 Juin 2019

Date d'affichage du P.V. : 25 Juin 2019

<i>Nombre de membres afférents au Conseil municipal</i>	<i>: 15</i>
<i>Nombre de membres en exercice</i>	<i>: 11</i>
<i>Nombre de votants</i>	<i>: 10 (dont 2 pouvoirs)</i>

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; M. FRABOULET David ;
M. BOUCHER Éric ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ;

Mme MATHON Christine ; M. BAUDELOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absents excusés : Mme DAIRE Lysiane (donne pouvoir à Mme MATHON Christine) ; M. BAUDELOT
Antoine (donne pouvoir à Mme PÉRONNE Michèle) ; M. GALAND Philippe.

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : M. JACOB Daniel.

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

Monsieur Daniel JACOB est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 Avril 2019 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ➔ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE
 - ➔ CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE DE CÂBLES ET D'UTILISATION D'UN CHEMIN RURAL EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PARC ÉOLIEN À ESSERTAUX
 - ➔ EFFACEMENT DES RÉSEAUX : RUE DU PETIT HIGNU ET PLACE DU 8 MAI
- Questions diverses.

I- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS : ÉLECTIONS D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

Madame le Maire expose,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer à l'occasion du vote, par le Conseil, des comptes administratifs.

Il vous est donc proposé de désigner un président.

Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,
En application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT que le Maire est tenu de se retirer au moment du Compte Administratif,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

ÉLIT comme président de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs 2018 :

Le deuxième Adjoint, M. Eric BOUCHER.

AUTORISE la modification des délibérations n°6/2019 et 6bis/2019.

II- CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE DE CÂBLES ET D'UTILISATION D'UN CHEMIN RURAL EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PARC ÉOLIEN À ESSERTAUX

Madame le Maire informe les membres du conseil que la Société ESCOFI envisage la construction d'un parc « PARC EOLIEN DU CAMP THIBAUT » composé de plusieurs éoliennes sur le territoire de la commune d'ESSERTAUX.

Madame le Maire donne lecture de la convention établie par la société.

Ce projet nécessite l'utilisation du « Chemin rural n° 17 dit de Boves » relevant du domaine de la commune d'ORESMAUX.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention avec la Société ESCOFI pour le PARC EOLIEN DU CAMP THIBAUT.

III- EFFACEMENT DES RÉSEAUX : RUE DU PETIT HIGNU ET PLACE DU 8 MAI

Madame le Maire informe les membres du conseil que suite aux précédents conseils municipaux, elle a demandé l'estimation des travaux de la Rue du Petit Hignu et de la Place du 8 Mai qui se décompose comme suit :

	Montant des Travaux	Part FDE 80	Part commune
Réseau Basse tension	96 637.00 €	43 487.00 €	53 150.00 €
Réseau éclairage public	53 475.00 €	13 493.00 €	39 982.00 €
Travaux génie civil de communications électroniques	47 028.00 €	18 811.00 €	28 217.00 €
TOTAL HT	197 140.00 €	75 791.00 €	121 349.00 €

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'effacement des réseaux de la Rue du Petit Hignu et la Place du 8 Mai.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Salle polyvalente – Crucifix – Bancs :

Madame le Maire informe les membres du conseil que les menuiseries de la salle polyvalente, les bancs et crucifix de la commune sont abîmés et qu'elle a fait appel à 3 entreprises pour un devis.

Après consultation des 2 devis reçus, le conseil municipal décide de confier ces travaux à l'entreprise Nicolas BREUGNOT.

◆ Table de pique-nique :

Vu l'état dangereux de la table de pique-nique, celle-ci a été retirée.

Après consultations des devis, il est décidé à l'unanimité qu'elle ne sera pas remplacée.

◆ Store mairie :

Madame le Maire annonce aux conseillers qu'elle a fait venir l'entreprise ISOLATION SERVICE pour la remise en état de 2 stores dans les bureaux de la mairie.

Les conseillers approuvent le devis à l'unanimité.

◆ Projet de pose de panneaux photovoltaïques à la lagune :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil que suite au précédent conseil, l'étude concernant la pose des panneaux photovoltaïques à la lagune est commencée.

◆ 13-14 Juillet :

Madame le Maire propose aux conseillers de suivre le thème de la fête de l'école, à savoir les comédies musicales.

Elle s'est mise en relation avec la Directrice de l'école pour connaître les comédies musicales choisies.

Approbation à l'unanimité.

Elle demande aux conseillers ce qu'ils prévoient pour les animations du 14 Juillet ?

Une décision sera prise samedi, lors de la préparation de la Saint Jean.

◆ Maisons fleuries :

Madame le Maire rappelle aux membres de la commission fleurissement qu'il est nécessaire de fixer une date pour faire le tour du village et désigner les lauréats.

La date sera fixée dans la semaine.

◆ Saint Jean :

Madame le Maire demande qui sera présent à la Saint Jean.

Tous les conseillers seront présents, et quelques-uns de leurs conjoints.

Début des préparations : 9h00.

La séance est levée à vingt-et-une heures et quinze minutes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.